

**COMITÉ INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES**  
**RAPPORT D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE**  
**BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**SOMMAIRE**

Le programme de baccalauréat en enseignement secondaire (BES) est rattaché à la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ) et l'enseignement est sous la responsabilité du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage. À l'hiver 2014, le programme comptait 558 étudiants<sup>1</sup>, dont 497 étaient à temps plein.

En 2002, le programme a fait l'objet d'une refonte (CU-2002-51). Le programme révisé offre cinq voies principales qui peuvent se subdiviser en concentrations ou profils de sortie : *Français, langue première; Mathématiques* (concentration en sciences ou en mathématiques); *Sciences et technologie* (concentration en biologie, en chimie ou en physique); *Univers social* (profil *Histoire-géographie*); et *Univers social* (profil *Développement personnel : histoire-éthique et culture religieuse*).

Il s'agit d'un programme de 120 crédits comprenant 4 stages. D'une durée de quatre ans, il mène à un brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Bien que le BES soit soumis régulièrement à l'examen d'un comité d'agrément rattaché au MELS, il fait l'objet ici d'une première évaluation périodique institutionnelle.

**Évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement**

En 2011, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), un comité autonome et indépendant relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a procédé à une démarche d'évaluation en vue du renouvellement de l'agrément du BES et des sept autres programmes de formation à l'enseignement offerts à l'Université Laval. Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation, des membres du CAPFE ont rencontré divers acteurs concernés par les programmes en enseignement lors d'une visite à l'Université les 23, 24 et 25 novembre 2011. Dans le rapport du comité visiteur, transmis le 18 janvier 2012, on précise que l'agrément du BES est conditionnel à la réalisation d'un plan d'action dont des mesures devront cibler, notamment, l'approche-programme. Un plan d'action a été déposé en février 2013 et le BES a ainsi été agréé pour la période s'étalant du 20 mars 2013 au 31 décembre 2014<sup>2</sup>.

**Évaluation du Comité institutionnel d'évaluation des programmes**

À l'instar des autres programmes soumis à un agrément, l'Université Laval assume la responsabilité qui lui incombe d'évaluer périodiquement tous les programmes de formation menant à un grade, incluant les programmes donnant accès à un brevet d'enseignement et agréés par le CAPFE. L'évaluation périodique examine des dimensions du programme qui peuvent différer de celles évaluées dans le cadre du processus d'agrément.

Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du BES, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a analysé les documents en sa possession, dont le dossier d'autoévaluation produit dans le cadre du processus d'agrément, le rapport du CAPFE et le plan d'action soumis au CAPFE. De plus, le CIEP a tenu compte des résultats des consultations<sup>3</sup> réalisées pour les besoins de l'évaluation institutionnelle. Ainsi, en mars et mai 2013, des étudiants, des diplômés et des enseignants du BES, ainsi que des enseignants associés et des superviseurs universitaires ont été consultés par le biais d'un questionnaire en ligne. Le CIEP a également pris en compte un document transmis par la direction de programme qui comprenait des informations complémentaires sur le BES. Il est à noter que la participation d'experts externes n'a pas été requise puisque, dans le cadre du processus d'agrément, des membres du comité visiteur ont déjà porté un jugement sur la pertinence et la qualité du programme.

---

1. Ce document utilise le générique masculin dans le seul but d'alléger le texte.

2. La direction de la FSÉ précise qu'en septembre 2014, le CAPFE rencontrera les directions des programmes de formation à l'enseignement de l'Université, notamment afin de s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action. À la suite de ces échanges, le CAPFE pourra prolonger l'agrément des programmes jusqu'en mars 2016.

3. Sondages en ligne réalisés par le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales auprès de ces répondants : 282 étudiants (taux de réponse de 44 %), de 116 diplômés (taux de réponse de 33,5 %), de 18 enseignants (taux de réponse de 86 %) du BES, de 122 enseignants associés (taux de réponse de 46 %) et de 13 superviseurs universitaires (taux de réponse de 34 %).

### Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- La compétence et la complémentarité des professeurs;
- La disponibilité des enseignants;
- La qualité des services offerts par les membres du personnel professionnel de la FSÉ;
- L'organisation des stages;
- Les mesures d'aide pour soutenir le développement de la compétence langagière des étudiants;
- Les ressources informatiques;
- L'offre documentaire à la Bibliothèque.

### Recommandations

Selon l'analyse du CIEP, certains éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes :

- R1 Que l'on revoie les exigences d'admission pour les voies *Français, langue première, Univers social – Histoire et géographie* et *Univers social – Développement personnel (histoire-éthique et culture religieuse)*.
- R2 Que l'on revoie l'offre de formation aux détenteurs d'un baccalauréat disciplinaire qui souhaitent obtenir un brevet d'enseignement, notamment en reconsidérant la création d'une maîtrise qualifiante.
- R3 Que l'on rehausse les exigences d'admission sur le plan du français pour toutes les voies du programme.
- R4 Que l'on s'assure que le moment où les stages sont réalisés dans les écoles corresponde à une période du calendrier scolaire permettant aux stagiaires d'atteindre les objectifs de formation.
- R5 Que l'on accorde une plus grande importance à la formation relative à la gestion de classe et à la psychopédagogie dans les cours obligatoires.
- R6 Que l'on s'assure que le contenu des cours disciplinaires obligatoires soit en lien avec la matière enseignée dans les écoles.
- R7 Que l'on s'assure que tous les cours soient évalués de façon périodique.
- R8 Que l'on s'assure que la composition du comité de programme soit conforme au *Règlement des études*.
- R9 Que l'on s'assure que les étudiants de la voie *Sciences et technologie* aient accès à un atelier répondant aux exigences de formation.

### Points à examiner

Bien qu'ils ne fassent pas l'objet d'une recommandation, le CIEP suggère également d'examiner les points suivants :

- Le changement de l'intitulé du programme par baccalauréat en enseignement *au* secondaire;
- L'information transmise aux étudiants sur les programmes de deuxième cycle dans le domaine de l'enseignement;
- La pertinence d'exiger que les enseignants associés d'expérience assistent annuellement aux mêmes séances de formation;
- L'information transmise aux étudiants sur l'organisation du travail et les statuts d'emploi dans le milieu de l'enseignement.

**Évaluation périodique**  
**Baccalauréat en enseignement secondaire**  
**Plan d'action du doyen**  
**Faculté des sciences de l'éducation**

## **Introduction**

À l'hiver 2014, le programme de baccalauréat en enseignement secondaire (BES) comptait 558 étudiants<sup>4</sup>, dont 497 étaient à temps plein.

Il s'agit d'un programme de 120 crédits comprenant 4 stages, d'une durée de quatre ans, et menant à un brevet d'enseignement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). En 2002, le programme a fait l'objet d'une refonte (CU-2002-51). Le programme révisé offre cinq voies principales qui peuvent se subdiviser en concentrations ou profils de sortie : *Français, langue première*; *Mathématiques* (concentration en sciences ou en mathématiques); *Sciences et technologie* (concentration en biologie, en chimie ou en physique); *Univers social* (profil *Histoire-géographie*); et *Univers social* (profil *Développement personnel : histoire-éthique et culture religieuse*).

En 2011, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), un comité autonome et indépendant relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a procédé à une démarche d'évaluation en vue du renouvellement de l'agrément du BES. Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation, les membres du CAPFE ont rencontré divers acteurs concernés par les programmes en enseignement lors d'une visite à l'Université les 23, 24 et 25 novembre 2011. Dans le rapport du comité visiteur, transmis le 18 janvier 2012, on précise que l'agrément du BES est conditionnel à la réalisation d'un plan d'action dont des mesures devront cibler, notamment, l'approche-programme. Un plan d'action a été déposé en février 2013 et le BES a ainsi été agréé pour la période s'étalant du 20 mars 2013 au 31 décembre 2014<sup>5</sup>.

## **Principales forces du programme**

- La compétence et la complémentarité des professeurs;
- La disponibilité des enseignants;
- La qualité des services offerts par les membres du personnel professionnel de la FSE;
- L'organisation des stages en collaboration avec le réseau des écoles associées de l'Université Laval;
- Les mesures d'aide pour soutenir le développement des compétences langagières des étudiants;
- Les ressources informatiques;
- L'offre documentaire à la Bibliothèque.

## **Recommandation 1**

**Que l'on revoie les exigences d'admission pour les voies *Français, langue première, Univers social – Histoire et géographie* et *Univers social – Développement personnel (histoire-éthique et culture religieuse)*.**

---

4. Ce document utilise le générique masculin dans le seul but d'alléger le texte.

5. La direction de la FSÉ précise qu'en novembre 2014, le CAPFE rencontrera les directions des programmes de formation à l'enseignement de l'Université, notamment afin de s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action. À la suite de ces échanges, le CAPFE pourra prolonger l'agrément des programmes pour trois autres années.

Les exigences d'admission dans les programmes de formation à l'enseignement sont similaires d'une université à l'autre au Québec. Nous croyons que le rehaussement des exigences d'admission pour les voies *Français, langue première, Univers social – Histoire et géographie* et *Univers social – Développement personnel (histoire-éthique et culture religieuse)*, souhaité par plusieurs, et nous en sommes, doit être envisagé dans le contexte d'une stratégie globale. Voilà pourquoi la Faculté travaillera de concert avec l'Association des doyens, doyennes et directeurs, directrices pour l'étude et la recherche en éducation au Québec (ADEREQ), le Ministère et le CAPFE, et entend mettre de la pression afin que les universités adoptent une position commune relativement aux exigences d'admission dans les différents profils de formation à l'enseignement au secondaire. Pour l'instant, tous admettent la pertinence de relever les exigences, tout en redoutant les impacts de mesures qui iraient dans ce sens sur le plan du financement.

En attendant les fruits de cette opération et dans la lignée des recommandations du CAPFE, la direction de programme se concentre sur l'amélioration de l'offre de formation et celle de l'encadrement offert aux étudiants et étudiantes pour la voie *Univers social- Développement personnel (histoire et culture religieuse)*. À la lumière des consultations effectuées, il est apparu nécessaire de mieux arrimer la formation universitaire aux contenus du Programme de formation de l'école québécoise pour cette voie. Une analyse a donc été faite, avec nos partenaires des autres facultés, en particulier les Facultés de philosophie et de théologie et sciences religieuses, afin de revoir l'offre de cours de la voie histoire-éthique et culture religieuse et de revisiter les plans de cours. Le Comité d'animation et de consultation pour la voie Univers social a également été mis à contribution. À la suite de cette analyse, il y a eu création et/ou modification des cours d'éthique et de culture religieuse de manière à ce qu'ils soient davantage adaptés aux compétences requises chez les étudiants qui vont enseigner dans ce domaine, et ce, à différents niveaux scolaires. Ces cours, maintenant offerts depuis l'automne 2013, visent à assurer une meilleure formation aux étudiants dans cette voie.

En outre, la FSÉ a comme projet de définir plus clairement l'identité et l'orientation de ses programmes, d'identifier les forces et les caractéristiques qui les distinguent de leur contrepartie ailleurs au Québec, et cela, afin d'attirer chez nous les meilleurs étudiants. Nous sommes convaincus qu'une délimitation plus précise de notre offre de formation aura un impact positif sur l'admission.

## **Recommandation 2**

**Que l'on revoie l'offre de formation aux détenteurs d'un baccalauréat disciplinaire qui souhaitent obtenir un brevet d'enseignement, notamment en reconsidérant la création d'une maîtrise qualifiante.**

Le BES est actuellement la voie de formation unique. Dans sa forme actuelle, il permet une intégration des volets disciplinaires et pédagogiques. En ce qui concerne plus particulièrement le profil sciences et technologie du secondaire, il intègre désormais plusieurs disciplines scientifiques (physique, chimie, biologie, écologie, géologie, technologie). La Faculté des sciences de l'éducation offre également le cheminement «Passerelle» dans les voies Mathématiques et Sciences pour pallier le manque d'enseignants au secondaire pour les sciences et les mathématiques. Il s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat dans le domaine concerné qui désirent enseigner au secondaire. De 2011 à 2013, seulement 6% des nouveaux étudiants ont été admis à ce programme. La pertinence de cette voie de formation devra être examinée en faveur d'autres alternatives, notamment celle d'une maîtrise qualifiante en enseignement.

Rappelons brièvement que la FSÉ a déjà envisagé cette hypothèse. En effet, en 2011, un comité a été mis sur pied par le doyen afin d'étudier cette question. Au terme des discussions, les membres du comité ont conclu que la mise en place d'un programme de maîtrise qualifiante entraînerait une mort lente des passerelles dans le

programme de BES. On avait alors convenu d'explorer d'autres hypothèses, notamment celle d'une maîtrise qualifiante à la fois pour le secondaire et le collégial, mais le statu quo a prévalu depuis la fin des travaux.

La donne a changé considérablement depuis les travaux de ce comité et l'évolution de l'effectif étudiant, tant au BES que dans le cheminement « Passerelle », ce qui nous incite à revoir la situation. Il est impératif de réexaminer l'hypothèse d'une maîtrise qualifiante à la lumière de l'expérience d'autres institutions qui ont fait le choix d'offrir celle-ci. On constate en effet, dans les institutions concernées, que cette voie de certification n'a pas eu d'effet négatif sur l'effectif étudiant au BES régulier puisqu'elle attire une catégorie différente d'étudiants.

La Faculté démarrera donc un chantier consacré à la mise en place d'une maîtrise qualifiante (à distance ou hybride) et examinera avec les partenaires concernés, en particulier le MELS, dans quelle mesure il demeure pertinent de maintenir différentes voies de certification possibles pour l'enseignement au secondaire.

### **Recommandation 3**

#### **Que l'on rehausse les exigences d'admission sur le plan du français pour toutes les voies du programme.**

La Faculté est bien consciente de la problématique reliée à la maîtrise du français, qui n'est d'ailleurs pas propre à ses programmes. Rappelons que tous les étudiants inscrits à un programme de formation à l'enseignement doivent se soumettre à leur entrée au Test de français Laval-Montréal (TFLM). Selon la moyenne obtenue (moins de 60 %, entre 60 % et 75 %), ils doivent suivre un ou deux cours d'appoint.

Le CIEP signale que l'une des forces du programme réside dans les mesures d'aide mises en place par la Faculté pour soutenir le développement des compétences langagières des étudiants. Grâce au Centre d'aide en français, les étudiants éprouvant des difficultés peuvent en effet se prévaloir d'ateliers ou de séances de tutorat qui leur permettent d'améliorer significativement leurs compétences langagières. La direction de programme mentionne d'ailleurs que plusieurs de ces étudiants sont parvenus, grâce à ce soutien, à obtenir de très bons résultats au TECFÉE (Test de certification en français écrit pour l'enseignement). Rappelons que la réussite à ce test est exigée pour pouvoir s'inscrire au stage III.

En outre, dans son plan d'action transmis au CAPFE, la direction de programme a fait de la valorisation des compétences langagières l'un de ses principaux chantiers dans toutes les voies du BES, mais particulièrement dans les voies *Français* et *Univers social*. Cette valorisation passe notamment par une exploitation plus systématique, par les professeurs et les chargés de cours, des ressources offertes par le Réseau Fernand-Dumont. La direction de programme est favorable à ce que l'on hausse les exigences de maîtrise du français pour l'admission au BES, particulièrement pour la voie Français où la langue constitue non seulement l'outil, mais l'objet même de l'enseignement. Par ailleurs, une telle décision aurait des incidences majeures sur le contingentement qui n'est déjà pas atteint dans cette voie. C'est pourquoi la direction de programme mise présentement sur les mesures de soutien offertes par la Faculté afin d'améliorer les compétences langagières en français de même que sur la valorisation des compétences langagières dans l'ensemble des cours.

La direction de programme veillera à ce que les enseignants, professeurs et chargés de cours, soient bien informés de la nouvelle politique facultaire en matière de valorisation des compétences langagières et appliquent les grilles d'évaluation des qualités textuelles et de la maîtrise du code linguistique. Encore une fois, la question du rehaussement des exigences d'admission en français pour l'ensemble des voies du programme doit être examinée de manière concertée par les universités en lien avec le MELS et le CAPFE. Le doyen soumettra cette question à l'ADEREQ. Les recommandations 1 et 3, à l'effet de revoir les exigences d'admission pour les voies Français et Univers social et de rehausser les exigences en français pour toutes les voies apparaissent liées et devraient également être examinées en lien avec l'hypothèse de la maîtrise qualifiante.

Mentionnons par ailleurs que le Cégep de Limoilou offre depuis plusieurs années déjà un profil Éducation en Sciences humaines qui propose une formation de base en sciences humaines aux personnes se destinant à des études universitaires en sciences de l'éducation et à les initier aux enjeux du monde de l'enseignement. Nous avons l'intention de recueillir des données plus précises concernant les étudiants de ce profil inscrits à nos programmes de formation à l'enseignement et de mener en amont un travail avec les autres établissements de niveau collégial.

#### **Recommandation 4**

**Que l'on s'assure que le moment où les stages sont réalisés dans les écoles corresponde à une période du calendrier scolaire permettant aux stagiaires d'atteindre les objectifs de formation**

Un certain nombre d'enseignants associés ont mentionné que les stages sont parfois réalisés à un moment du calendrier scolaire où l'enseignant doit faire la révision de la matière déjà couverte et où les élèves sont en examen, ce qui diminue les possibilités d'apprentissage pour les stagiaires. En 2012-2013, l'équipe de coordination des stages au secondaire a envisagé différentes hypothèses relatives à une modification du calendrier du stage III. Cette question demeure complexe et doit être examinée de près avec le bureau des stages. La direction de programme, en collaboration avec la direction du bureau des stages et les responsables du stage 3, examinera les modifications à apporter au calendrier des stages afin de contrer cette difficulté, tout en tenant compte des contraintes liées aux cours.

#### **Recommandation 5**

**Que l'on accorde une plus grande importance à la formation relative à la gestion de classe et à la psychopédagogie dans les cours obligatoires.**

Dans le domaine de la psychopédagogie, mentionnons que s'impose, dans le cas du BES, la nécessité de devoir trouver un équilibre entre la formation disciplinaire (60 crédits) et la formation didactico-pédagogique (60 crédits). On comprendra que l'économie générale du programme limite le nombre de crédits obligatoires qui peuvent être attribués aux différentes composantes de la formation. Dans le cadre d'une approche-programme, telle que prônée par le CAPFE, il n'y a pas lieu, croyons-nous, de compartimenter les composantes disciplinaires, de gestion de classe, de psychopédagogie et de didactique, qui doivent plutôt être abordées dans leurs interrelations.

À cet égard, la mise en place, depuis 2008, d'un travail d'intégration qui a lieu à la sixième session, témoigne du souci de créer des liens plus serrés entre la didactique, la psychopédagogie, l'évaluation et la formation pratique. Des rencontres d'équipe ont eu lieu afin d'améliorer les liens avec le stage III, en ancrant la réflexion dans une situation d'apprentissage et d'évaluation planifiée et mise en œuvre durant ce stage. Des changements ont également été apportés, dans les cours de didactique, afin de mieux préparer les étudiants à cette activité d'intégration réalisée à la sixième session.

La direction de programme entend accroître la participation des enseignants du BES dans la formation pratique, en particulier au stage IV, en vue de favoriser l'approche programme. Cette plus grande implication des enseignants du BES dans la formation pratique pourrait contribuer à une meilleure prise en compte des liens à établir entre formation disciplinaire et formation didactico-pédagogique, notamment au regard de la gestion de classe. Comme suite aux recommandations du CAPFE, la direction de programme mettra en place une équipe-programme en vue de favoriser la concertation entre les responsables de formation pratique et les enseignants, cette concertation devant favoriser une meilleure prise en compte des diverses composantes de la formation, dans les différentes activités de formation.

Enfin, à l'instar du baccalauréat en éducation au préscolaire et enseignement au primaire (BÉPEP), le BES s'assurera que la préoccupation à l'endroit des élèves en difficulté, étroitement liée au contexte actuel de la pratique caractérisé par des classes plurielles, soit prise en compte dans les cours du programme, particulièrement ceux de didactique.

### **Recommandation 6**

**Que l'on s'assure que le contenu des cours disciplinaires obligatoires soit en lien avec la matière enseignée dans les écoles.**

L'une des compétences du référentiel pour la formation à l'enseignement renvoie à l'enseignant cultivé, capable d'«*Agir en tant que professionnelle ou professionnel, héritier, critique et interprète des objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions*». Or, on peut difficilement former un tel professionnel sans exiger de lui une culture disciplinaire qui aille au-delà des contenus enseignés au secondaire. Il est donc normal que les contenus abordés dans les cours disciplinaires ne se limitent pas à la matière enseignée à l'école.

Une connaissance suffisamment approfondie des disciplines à enseigner s'avère essentielle, particulièrement pour les futurs enseignants qui interviendront au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. C'est notamment ce qui ressort des commentaires des étudiants diplômés et de ceux actuellement inscrits qui participent au Comité d'animation pédagogique. La direction de programme constate par ailleurs que c'est généralement au terme de leur formation, plutôt qu'au début de celle-ci, que les étudiants prennent conscience de l'importance d'une bonne formation disciplinaire.

Dans la voie *Mathématiques*, la direction de programme a précisé les conditions d'admission après avoir constaté que certains candidats avaient été admis sans remplir celles-ci. Cela pourrait expliquer en partie les

commentaires de certains étudiants à l'effet que le contenu enseigné est jugé de niveau trop élevé. Désormais le titulaire d'un DEC ayant réussi les Mathématiques 103-RE, 203-RE, 105-RE est admissible au programme, sous réserve de réussir le cours en calcul intégral MAT-0260. Cette formation de niveau collégial, offerte à l'Université Laval, est non contributoire au programme. On s'assure ainsi que les étudiants inscrits dans cette voie disposent des préalables nécessaires.

Tel que mentionné auparavant, la Faculté entend mettre en valeur l'identité de chacun de ses programmes. Dans le cas du BES, la solidité de la formation disciplinaire de base constitue un élément important qui sera mis en évidence. Le comité de programme veillera pour sa part à sensibiliser davantage les étudiants qui débutent leur formation à l'importance d'une formation disciplinaire suffisamment approfondie, en particulier par le biais de l'association étudiante.

### **Recommandation 7**

**Que l'on s'assure que tous les cours soient évalués de façon périodique.**

La direction du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage procède présentement à l'évaluation systématique des nouveaux cours ou des cours ayant fait l'objet d'un changement majeur dans le plan de cours. Sont également évalués les cours donnés par des professeurs non agrégés ou des chargés de cours sous probation ou qui ont une nouvelle charge de cours. Par ailleurs, les cas problématiques sont signalés par les comités d'animation et de consultation des différentes voies du BES, ou par les associations étudiantes. On privilégie généralement l'utilisation de la version papier du formulaire d'évaluation en raison du faible taux de réponse de l'évaluation en ligne. Pour le reste, des évaluations ponctuelles, faites à la demande des professeurs ou des chargés de cours, sont effectuées en ligne.

Bien que l'évaluation des cours n'ait pas été effectuée jusqu'à maintenant sur une base régulière, les Comités d'animation et de consultation pour chacun des profils du BES ainsi que le comité de programme sont ouverts aux commentaires constructifs des étudiants et assurent un suivi des cours du programme. Par ailleurs, cette structure permet de repérer très rapidement les problèmes récurrents qui surviennent dans les cours. Les commentaires reçus sont discutés en comité de programme et, au besoin, sont transmis par la suite au directeur du département. Mentionnons toutefois que cela ne concerne que les cours relevant de la Faculté et non les cours disciplinaires dont la responsabilité relève d'autres facultés ou départements.

Pour corriger le tir, la Faculté, en concertation avec les directions de département, formalisera la procédure d'évaluation en ligne dans les cours de façon à assurer que celle-ci se fasse sur une base régulière. Afin d'obtenir une participation significative des étudiants à l'évaluation en ligne, celle-ci pourrait avoir lieu à l'intérieur des cours, à un moment précis dans la session. Une agente de recherche et de planification de la Faculté travaille actuellement avec un professionnel du Bureau des services pédagogiques afin de bonifier et de systématiser les procédures d'évaluation de l'enseignement.



## **Recommandation 8**

**Que l'on s'assure que la composition du comité de programme soit conforme au Règlement des études.**

Le comité de programme est constitué de 14 membres votants : la directrice de programme, 2 professeurs du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage, un professeur de la Faculté des sciences et de génie, un professeur de la Faculté de théologie et de sciences religieuses, un professeur de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH), un représentant des chargés de cours, 6 étudiants, un représentant du Bureau des stages et un représentant du milieu scolaire. Au moment de l'évaluation périodique, la FLSH n'avait pas désigné de représentant. Cette situation ne respectait pas le principe de la représentation paritaire des étudiants et des enseignants et rendait la composition du comité de programme non conforme au Règlement des études<sup>6</sup>. La situation a été régularisée, car la FLSH a fourni récemment le nom d'une représentante sur le comité de programme du BES.

## **Recommandation 9**

**Que l'on s'assure que les étudiants de la voie *Sciences et technologie* aient accès à un atelier répondant aux exigences de formation.**

L'aménagement d'un atelier sur le campus répondant aux exigences du MELS est prévu en 2015-2016.

Pour ce projet d'envergure que constitue le «Laboratoire de didactique des sciences et technologie, atelier de technologie et salle de machines-outils», évalué sommairement à 800 000 \$, et que la direction souhaite voir aménager pour 2015-2016, les fonds suivants, totalisant 185 000 \$, ont déjà été accumulés :

- 40 000 \$ provenant du FIE (Fonds d'investissement étudiants de la FSE) : 30 000 \$ en 2012-2013 et 10 000 \$ en 2013-2014 ;
- 35 000 \$ provenant du budget d'investissement de la FSE : 29 500 \$ en 2011-2012 et 5 500 \$ en 2012-2013 ;
- 100 000 \$ provenant du budget d'investissement de l'Université (100 000 \$ en 2013-2014)

Ce projet de Laboratoire a été inséré dans la demande que la Faculté a déposée au Comité d'appui au partenariat dans le cadre de la grande campagne de la Fondation de l'Université Laval, concernant les environnements physiques d'apprentissage.

## **Autres points à examiner :**

### ***Le changement dans l'intitulé du programme***

Le CIEP suggère de changer l'intitulé du programme par *Baccalauréat en enseignement au secondaire*. Ce changement sera effectué selon la recommandation du CIEP. Il sera soumis au Conseil facultaire et universitaire.

### ***L'information transmise aux étudiants sur les programmes de 2<sup>e</sup> cycle dans le domaine de l'enseignement***

Mentionnons que la Faculté organise tous les deux ans une Journée de la recherche à laquelle sont conviés les étudiants des différents programmes. Dans le cadre de cette activité, les étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles sont invités à présenter leur projet de recherche sous forme de "posters". Lors de cette journée, les étudiants reçoivent de

<sup>6</sup>. Source : [http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf) (consulté en octobre 2013).

l'information sur les programmes de cycles supérieurs dans le domaine de l'enseignement : psychopédagogie, didactique, technologie éducative, etc. Par ailleurs, la Faculté est actuellement à revoir son site Web dans une perspective de promotion des différents programmes et de recrutement. Cela touche notamment les programmes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles qu'il convient de mieux faire connaître à la fois aux étudiants de l'extérieur et aux étudiants déjà inscrits dans nos programmes de 1<sup>er</sup> cycle. Notons pour finir que la direction du BES a l'intention de mettre sur pied, d'ici l'automne 2015, le *Profil distinction* pour les étudiants de ce programme qui se distinguent par leurs résultats scolaires. Ce profil est un incitatif à poursuivre des études supérieures puisqu'il permet aux étudiants qui s'en prévalent de suivre jusqu'à 12 crédits d'un programme de 2<sup>e</sup> cycle sans allonger la durée de leur programme de 1<sup>er</sup> cycle.

### *La pertinence d'exigence de formation pour les enseignants associés d'expérience*

Dans son rapport, le CIEP propose de tenir compte de l'expérience des enseignants associés lors des périodes de formation, certains enseignants ayant mentionné qu'ils doivent assister à des séances de formation dont le contenu est le même, année après année. Précisons que les enseignants associés sont des partenaires de la formation et que l'expérience d'enseignement n'est pas seule garante de leur compétence à accompagner des stagiaires, d'où l'importance des formations qui leur sont offertes. Cette problématique sera néanmoins à examiner de près avec la direction du bureau des stages et la responsable de formation pratique au secondaire. En particulier, il conviendra de bien distinguer ce qui est de l'ordre de l'information transmise aux enseignants associés et ce qui est de l'ordre d'une formation jugée nécessaire pour leur permettre d'offrir aux stagiaires un encadrement de qualité. Cette formation devra toutefois être adaptée selon le degré d'expérience des enseignants à titre d'enseignants associés. Mentionnons par ailleurs que la direction de programme, en concertation avec le bureau des stages, entend impliquer les professeurs dans la formation des enseignants associés.

### *L'information transmise aux étudiants sur l'organisation du travail et les statuts d'emploi dans le milieu de l'enseignement*

Le CIEP mentionne que, parmi les diplômés sondés, 70 % estiment ne pas avoir été suffisamment informés durant leurs études sur les milieux de travail dans le domaine de l'enseignement. Concernant les réalités du marché du travail, le cas du BES ne diffère pas vraiment de celui du BÉPEP. En effet, les conditions d'insertion à l'emploi ne sont pas idéales. Nous formons de futurs enseignants selon un profil attendu de professionnels tout en les préparant à des conditions initiales de pratique qui ont leurs propres exigences. La direction de programme examinera, avec le ou les professeurs responsables du cours *Aspects sociaux de l'éducation* (ENP-1001), la possibilité d'y intégrer les aspects tels que les conditions d'entrée dans la profession, notamment les statuts d'emploi (suppléance) et le fonctionnement des commissions scolaires et les programmes des commissions scolaires visant à faciliter l'insertion professionnelle des enseignants débutants. La Faculté est par ailleurs à revoir ses stratégies de communication en lien avec la promotion et le recrutement étudiant. Elle tiendra compte de l'importance de bien informer les étudiants à la fois sur les débouchés possibles et les statuts d'emplois dans le milieu.

## **Conclusion**

Rappelons que les programmes d'enseignement étant soumis à l'évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) du MELS, c'est la première fois que le programme du BES est soumis à une évaluation institutionnelle. Celle-ci a permis d'apporter sur le programme un regard complémentaire à celui du CAPFE. Tout en soulignant la pertinence systémique et institutionnelle du programme et la qualité des services offerts par les professeurs et les membres du personnel professionnel de la Faculté, le rapport du CIEP fait état d'un certain nombre d'aspects à améliorer. C'est dans une perspective d'amélioration continue du programme, tenant compte à la fois de la nécessité de préserver l'approche-programme, tout en répondant le mieux possible aux besoins de formation et aux exigences de qualification à la profession, que s'inscrit le plan d'action proposé.

## **Remerciements**

À la suite de l'examen du rapport d'autoévaluation, des consultations menées auprès des étudiants, des diplômés, des professeurs, des chargés de cours et responsables de formation pratique, des employeurs, ainsi que du rapport d'évaluation du CAPFE, la Faculté tient à remercier sincèrement ceux qui ont participé à cet important exercice d'évaluation du programme. Nous remercions particulièrement la direction de programme du BES de même que le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales pour leur contribution à la qualité de cette évaluation.

**Fernand Gervais**  
**Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation**

ANNEXE

Échéancier et responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action

Éléments du plan d'action	Date anticipée de réalisation*	Responsable
<p><b>R1 : Que l'on revoie les exigences d'admission pour les voies Français, langue première, Univers social – Histoire et géographie et Univers social – Développement personnel (histoire-éthique et culture religieuse).</b></p>	<p>Hiver 2015 Automne 2016</p>	<p>a) Le doyen examinera cette question avec les instances (universitaires et ministérielles) concernées. b) La Faculté entend mettre davantage en valeur l'identité et donc la spécificité de ses programmes.</p>
<p><b>R2 : Que l'on revoie l'offre de formation aux détenteurs d'un baccalauréat disciplinaire qui souhaitent obtenir un brevet d'enseignement, notamment en reconsidérant la création d'une maîtrise qualifiante</b></p> <p>a) Dresser un bilan de l'évolution des effectifs dans les différentes voies du BES et dans le cheminement passerelle. b) Faire un bilan de la situation en rapport avec les expériences en cours dans d'autres universités, relativement à ces deux voies de certification parallèles. (BES et maîtrise qualifiante). c) Examiner les tenants et aboutissants de l'implantation d'une maîtrise qualifiante à la Faculté d) Examiner, avec les partenaires concernés, la pertinence de maintenir plusieurs voies possibles de certification pour l'enseignement secondaire.</p>	<p>Automne 2015 Hiver 2016</p> <p>Hiver 2016</p> <p>Hiver 2015 Automne 2016</p>	<p>a) Le vice-décanat aux études en relation avec la direction de programme et le CSRT (refonte du site WEB facultaire). b) Le vice-décanat aux études en relation avec la direction de programme et en concertation avec les universités qui offrent les deux voies de certification parallèles. c) Un comité formé par le doyen et mandaté de mettre sur pied une maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire. d) La direction de la Faculté en relation avec les instances concernées (MELS-Université).</p>
<p><b>R3 : Que l'on rehausse les exigences d'admission sur le plan du français</b></p>	<p>Hiver 2015 Automne 2016</p>	

<p><b>pour toutes les voies du programme.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Examiner, au niveau de l'ADEREQ, la possibilité d'un rehaussement de ces exigences.</li> <li>b) informer les professeurs et chargés de cours de la nouvelle politique de la Faculté en matière de revalorisation des compétences langagières.</li> <li>c) Examiner l'impact éventuel d'une maîtrise qualifiante sur le niveau de maîtrise des compétences langagières des étudiants.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le doyen examinera cette question avec les instances (universitaires et ministérielles) concernées.</li> <li>b) La direction de programme en collaboration avec le Centre d'aide en français.</li> <li>c) Le comité mandaté pour la mise sur pied de la maîtrise qualifiante.</li> </ul>
<p><b>R4 : Que l'on s'assure que le moment où les stages sont réalisés dans les écoles corresponde à une période du calendrier scolaire permettant aux stagiaires d'atteindre les objectifs de formation.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Modifications à apporter au calendrier du stage III.</li> </ul>	<p>Automne 2014 Hiver 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) La direction de programme en concertation avec la direction du bureau des stages et la responsable du stage III.</li> </ul>
<p><b>R5 : Que l'on accorde une plus grande importance à la formation relative à la gestion de classe et à la psychopédagogie dans les cours obligatoires.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Participation accrue des enseignants du BES dans la formation pratique.</li> <li>b) Mise en place d'une équipe-programme en vue de favoriser la concertation entre les responsables de formation pratique et les enseignants.</li> <li>c) Assurer la prise en compte dans les cours de didactique de la réalité des classes plurielles.</li> </ul>	<p>Automne 2014 Hiver 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) La direction de programme en concertation avec le comité de programme et les professeurs responsables des cours, particulièrement les cours de didactique.</li> </ul>

<p><b>R6 : Que l'on s'assure que le contenu des cours disciplinaires obligatoires soit en lien avec la matière enseignée dans les écoles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Sensibiliser les étudiants, dès leur entrée dans le programme, à l'importance d'une formation disciplinaire suffisamment approfondie.</li> <li>b) Mise en valeur de l'identité du programme du BES, notamment au regard de la solidité de la formation disciplinaire.</li> </ul>	<p>Automne 2014 Et de façon récurrente lors de chaque période d'admission</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) La direction de programme et la conseillère à la gestion des études.</li> <li>b) La direction de programme en collaboration avec les professeurs et chargés de cours.</li> </ul>
<p><b>R7 : Que l'on s'assure que tous les cours soient évalués de façon périodique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Assurer un suivi de l'évaluation des cours.</li> <li>b) Systématiser les procédures d'évaluation de l'enseignement.</li> </ul>	<p>Automne 2014 Hiver 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) La direction de la Faculté en collaboration avec la direction du Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage.</li> <li>b) Une agente de recherche et de planification à la Faculté et un professionnel du Bureau des services pédagogiques.</li> </ul>
<p><b>R8 : Que l'on s'assure que la composition du comité de programme soit conforme au Règlement des études.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Réitérer à la Faculté des Lettres et sciences humaines la demande de nommer un représentant sur le comité de programme du BES.</li> </ul>	<p>Automne 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) La direction de la Faculté des sciences de l'éducation et la direction de la Faculté des lettres et des sciences humaines.</li> </ul>
<p><b>R9 : Que l'on s'assure que les étudiants de la voie Sciences et technologie aient accès à un atelier répondant aux exigences de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Analyse exhaustive des besoins.</li> <li>b) Dépôt d'une demande au Comité d'appui au partenariat.</li> <li>c) Réaménagement des espaces d'apprentissage.</li> </ul>	<p>Année 2013-2014 Année 2014-2015 Année 2015-2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) La direction de la Faculté en relation avec la direction de l'Université.</li> </ul>

**\* Il convient de mentionner que les actions entreprises ou à entreprendre vont se poursuivre, les mesures d'amélioration d'un programme devant s'inscrire dans la continuité tout en tenant compte des recommandations du CAPFE.**